

ETUDES

Le cours des études comprend : la Doctrine chrétienne, les Langues et Littératures anglaise et française, l'Histoire, la Géographie, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, l'Arpentage et le Nivellement, tout ce qui se rapporte au Commerce : Droit commercial, Tenue des Livres, etc., (ces sciences sont enseignées dans les deux langues) : la Musique, le Plain-Chant, la Physique la Chimie, l'Histoire Naturelle, l'Agriculture, la Sténographie.

Les enfants qui se destinent aux études classiques trouveront un grand avantage à suivre tout le cours donné dans ce Collège.

CONDITIONS

1.—La pension pour les dix mois de l'année scolaire est de \$80.00, payable en trois versements et d'avance, savoir : \$30.00 en entrant, \$25.00 en janvier et \$25.00 en avril.

2.—Les quarts de pension, c'est-à-dire ceux qui suivent les cours d'études et couchent au Collège, paient \$3.00 par mois.

3.—Les élèves qui suivent les cours d'études seulement paient \$2.00 par mois.

Dans tous ces cas, les élèves fournissent tout ce qui leur est nécessaire.

4.—L'établissement s'engage à fournir le lit complet, les draps, les couvertures, l'oreiller, aussi le blanchissage et raccommodage du linge avec fournitures, aussi les livres et cahiers moyennant la somme de \$110.00

A ces conditions, il ne reste à la charge des parents que les frais de médecin, les médicaments, les articles de dessin et l'enseignement de la musique instrumentale.

OBSERVATIONS

L'immoralité et l'insubordination sont des cas d'exclusion.

Chaque article d'habillement ou de linge doit être marqué aux initiales du nom de l'élève.

Les pensionnaires doivent avoir un nombre suffisant d'habits et du linge pour leur permettre de changer souvent. Pour faciliter les parents sur ce point, le linge des pensionnaires blanchi au Collège, est généralement lavé tous les huit jours.

NOTA.—L'année scolaire commence le Sept. et finit la dernière semaine de juin.

La pension des élèves admis dans le courant de l'année, est comptée à partir de leur entrée.